

# Bien vendre ses bois

Publié dans *Forêts de France* n°621 (mars 2019)

## Les conseils du syndicat

D'une manière générale, ce conseil qui vous engage à ne pas agir seul vaut dans toutes les situations, dès lors que vous ignorez les règles de base de la gestion forestière.

Si l'estimation de la valeur de la coupe est compliquée, le choix du mode de commercialisation ne l'est pas moins.

Dans chaque département, les antennes Fransylva abritent des forestiers expérimentés qui pourront vous informer et vous orienter vers des professionnels : expert forestier, coopérative, gestionnaire professionnel. Ces « pro » réaliseront le cubage et l'estimation de vos bois et trouveront des clients pour acheter vos arbres sur pied ou façonnés bord de route.

Si vos bois sont bien vendus, vous récupérerez aisément le coût de la prestation. Les techniciens du Centre régional de la propriété forestière vous seront aussi d'un précieux secours. Informez-les de votre projet, ils se déplaceront dans votre forêt et, si vous ne disposez pas de plan de gestion, ils vous aideront à intégrer cette récolte dans un projet à long terme.

À voir et lire :

- le film « *Comment vendre ses bois sur pied* » : [www.jemeformepourmesbois.fr/](http://www.jemeformepourmesbois.fr/)
- la fiche technique : « *J'ai du bois à vendre* » : [www.auvergnerhonealpes.cnpf.fr](http://www.auvergnerhonealpes.cnpf.fr)

## Le var forme les propriétaires

Une première expérience vous donnera peut-être envie de prendre les choses en main la prochaine fois que vous mettrez du bois en vente. Sachez que vous pouvez vous former dans le cadre des sessions FOGEFOR et des réunions de terrain organisées en région par les CRPF.

Les antennes Fransylva peuvent aussi ponctuellement former les propriétaires, à l'image de l'initiative prise par le syndicat du Var. Celui-ci a mis en place un module de formation pour présenter les différentes étapes de la vente de bois. Une première session, organisée le 7 décembre dernier, sera rééditée en 2019 à l'attention des adhérents qui méconnaissent les arcanes de la gestion forestière.

Le Var produit essentiellement du bois d'industrie et du bois énergie, dont les besoins explosent avec la mise en service de grosses unités de cogénération. Les 300.000 hectares de forêts privées varoises sont exposés à un risque d'exploitation anarchique, en particulier les parcelles de moins de 10 hectares dont l'exploitation ne nécessite pas d'autorisation de coupe.



*« De plus en plus de propriétaires qui n'ont jamais récolté de bois sont démarchés par des acheteurs professionnels; après coup, nombreux sont ceux qui manifestent leur déception, ou leur colère quand les troncs sont coupés et enlevés sans avoir été mesurés, les branches laissées en tas sur le sol, les pistes défoncées et le solde dû », déplore Frédéric-Georges Roux, le président de Fransylva Var.*

C'est dans ce contexte qu'est née l'idée de guider les propriétaires novices qu'ils soient membres du syndicat, ou non. *« À ceux qui sont sollicités, nous voulons expliquer comment on vend du bois et à qui, les précautions à prendre, la négociation du contrat. Nous nous adressons à tous les forestiers qui ne gèrent pas leur forêt et nous commençons par leur parler de gestion durable ; quand les forestiers parlent aux forestiers, le message passe bien, nous leur parlons de notre vécu et les retours sont bons, les gens posent beaucoup de questions », insiste Frédéric-Georges Roux.*

Ce module a bénéficié d'une aide financière d'Uniper, l'exploitant de la centrale biomasse de Gardanne qui souhaite promouvoir dans la région un approvisionnement durable de son équipement. Le syndicat du Var pense que cet exemple peut être dupliqué dans d'autres régions confrontées aux mêmes difficultés.

Le module de formation est en ligne sur le site Internet de l'Union régionale Sud Provence Alpes Côte d'Azur : [www.fransylva-paca.fr](http://www.fransylva-paca.fr).

À l'échelle de l'interprofession Fibois Sud, le syndicat prend aussi une part active dans l'élaboration d'une charte de confiance avec le Syndicat des exploitants forestiers et scieurs Alpes Méditerranée (SEFSAM).